

## Compte rendu de la séance du 10 septembre 2020

Le conseil municipal a voté l'évolution des tarifs des services proposés dans le cadre de sa compétence Assainissement Non Collectif. Ainsi, le règlement de 24 juin 2011 a été modifié et est entré en application dès les 15 septembre 2020 :

Mission	Tarif au 15 septembre 2020
Contrôle de conception et de bonne exécution	80 euros
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	80 euros
Contre-visite	60 euros

La participation de la commune aux frais de scolarisation des élèves montréalais sur les communes de Laurac-en-Vivaraïs (école privée) et Vinezac ont été votées :

	LAURAC	Vinezac
Nb d'élèves Montréal	15	1
Participation	13 560 €	730 €

Madame Catherine PAINCON, conseillère municipale, a été nommée déléguée auprès du syndicat A.GE.D.I., fournisseur du logiciel de la mairie de Montréal.

Des subventions aux associations ont été également accordées :

Association	ASSAMO (sport Montréal)	Fréquence 7	ADAPEI
Montant	250 euros	100 euros	100 euros

Enfin, Monsieur Bruno KRASOUSKY a été nommé référent forêt auprès de l'organisation de Communes Forestières.

Questions diverses.